

Le programme d'éducation cinématographique et télévisuelle

Autor(en): **Rey, Joseph**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Ensemble avec nos garçons et nos filles : bulletin pédagogique : revue de la Société fribourgeoise d'éducation**

Band (Jahr): **97 (1968)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040229>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le programme d'éducation cinématographique et télévisuelle

Par le Bulletin pédagogique du 15 novembre dernier, le corps enseignant des écoles officielles fribourgeoises apprenait qu'un contrat forfaitaire conclu avec la Centrale du film scolaire, à Berne, mettait gratuitement des films à sa disposition, dès le 1^{er} janvier 1968.

Aujourd'hui, ce même corps enseignant a dans les mains un programme d'éducation cinématographique et télévisuelle, approuvé par le Directeur de l'Instruction publique. La présentation de ce programme dispense d'une Défense et Illustration de la civilisation de l'image, tant il apparaît évident qu'une éducation doit être entreprise dans ce domaine-là. Les rubriques qui le composent ont été établies et rédigées par une équipe de maîtres qui travaillent depuis plusieurs années à l'éducation cinématographique, à tous les degrés de la scolarité. Il trouve sa justification dans le besoin de coordonner les initiatives qui ont été prises dans différentes écoles, de fournir un guide qui établisse une progression dans le cours des études. Il n'impose pas à chaque maître une application immédiate; ce serait ignorer que les possesseurs d'appareils de projection ou de caméras sont encore assez peu nombreux dans le canton, et qu'une centaine de maîtres seulement ont été initiés jusqu'à ce jour au langage cinématographique. Leur nombre, heureusement, va croître rapidement ces prochaines années, les écoles normales ayant inclus dans leur horaire hebdomadaire l'étude du cinéma et de la télévision.

Une distinction nécessaire

Qu'on nous permette d'établir ici une distinction entre les films inscrits dans le contrat forfaitaire et ceux que propose l'éducation cinématographique. Mis à part quelques œuvres de filmologie et des longs métrages comme *Voleur de bicyclette* et *Le Cuirassé Potemkine*, les films de la Centrale scolaire ne sont destinés qu'à illustrer une leçon de géographie, d'histoire ou de science. Il en est ainsi de *La Découverte de la radioactivité*, de *L'invasion de Mai-Juin 1940*, de *Côte d'Azur*, pour prendre quelques exemples. Ces films ont un intérêt directement documentaire. Ils sont instructifs. Mais il ne faut pas aller chercher dans ces documentaires-là une œuvre d'art. Ce serait donc une erreur de s'en servir pour l'éducation cinématographique.

A ce genre de films, le programme d'éducation cinématographique oppose, par exemple, *Rythme de la Ville*, *Le Charron*, *Louisiana Story*. Ils ont aussi un aspect documentaire, mais ils sont avant tout des œuvres artistiques. Et ils doivent être analysés comme telles. On découvre, dans *Le Charron*, comment Rouquier a su donner aux gestes naturels de la vie

du travailleur le maximum de beauté et de pathétique; comment Flaherty, dans *Louisiana Story*, a exprimé la poésie des paysages tranquilles de la Louisiane et celle des machines aux puissantes pulsations; comment Sucksdorff a fait de *Rythme de la Ville* une construction symphonique.

Si le documentaire purement scolaire apparaît comme une illustration utile d'une leçon, le documentaire artistique apporte ce supplément d'âme, cette profonde humanité qui est le privilège des grandes œuvres. Il est donc indispensable d'établir une distinction entre ces deux catégories.

Cette distinction dans les documentaires est applicable aussi aux *films à scénario*. Il en est beaucoup qui n'ont aucune valeur artistique, qui n'apportent rien à la formation du jugement ou qui abusent du ton moralisateur. Nous leur opposons des œuvres comme *Le Ballon rouge*, *Bim Le Petit Ane*, *Crin blanc*, *Le Vagabond*, *Les Affameurs*, *Voleur de bicyclette*, *Vivre en Paix*, etc. des œuvres dont l'étude met en lumière l'amour fraternel, l'esprit de solidarité, le besoin d'un dépassement de soi, le goût du risque... La qualité formelle de ces films et l'importance du message qu'ils apportent nous engagent à nous en servir à des *fins pédagogiques*: rédaction, vocabulaire, dessin, géographie physique et humaine. L'examen de travaux d'élèves, dans la Broye et à Fribourg, ne laisse aucun doute sur le précieux apport du film dans la vie scolaire.

Organisation de circuits

Pour assurer une certaine unité et une progression dans l'éducation cinématographique, nous organiserons des circuits de films à tous les degrés (ces circuits, à vrai dire, existent déjà au degré secondaire depuis plusieurs années; au degré primaire, des essais ont été faits dans la Broye et à Fribourg). Des fiches de travail seront mises à disposition des maîtres. Il en existe déjà pour *Le Ballon Rouge* et *Bim Le Petit Ane*. Ajoutons qu'un montant inscrit au budget de l'Etat couvre tous les frais pour deux circuits annuels au degré primaire.

Et la TV ?

On l'a comparée à un raz-de-marée, qui a pris de court parents et enseignants. Beaucoup d'élèves du degré primaire et du degré secondaire inférieur suivent ses émissions jusqu'à des heures tardives. Qui ne connaît la série du Saint, celle de Allô police, par exemple? On peut lire à ce sujet les résultats d'une enquête faite à l'Ecole secondaire de la Broye, que M. Jean-Pierre Loup, professeur, a consignés dans le compte-rendu de l'année 1966–1967 (pages 8 à 11).

Pour l'heure, l'action de l'école est plus limitée dans l'éducation télévisuelle que dans celle du cinéma. Elle sera aisée le jour où l'usage du magnétoscope sera généralisé. Mais il est bien évident que le rôle d'éducateur en la matière devrait être rempli surtout par les parents. Ce conditionnel sous-entend une fâcheuse carence. Certains maîtres y pallient déjà par un bref commentaire – quotidien, ici ou là – sur les émissions qui ont capté l'attention de leurs élèves. Une exigence s'impose: l'école doit assumer, là aussi, l'indispensable éducation du sens critique.

Commission cantonale pour l'éducation cinématographique
Joseph Rey